Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 8 Juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit juillet, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.

ETAIENT PRESENTS :
M. ROCCI - M. GROSJEAN - Mme D'INGRANDO - Mme ANCEY - M. MONIN - M. RANDOULET - M. GRANIER - M. SANDEVOIR - M. MANETTI - M. MALEN - M. BEL - M. BISCARRAT - M. BEGUELIN - M. PASERO - M. MARQUOT - Mme GASPA - M. TERRISSE - Mme LAFAURE - M. GARCIA - Mme DAMAS - M. GRAU - Mme ESPENON - M. CROZET - M. SAURA - Mme GOURLOT

ETAIENT EXCUSES :
Mme HELLE - M. CASTELLI - M. ROCHE - M. GROS - M. GABRIEL

ETAIENT ABSENTS :
M. HEBRARD - M. BOLEA - M. DEMANSE - M. GUIN - M. DOUCENDE - M. PONCE - M. BELLEVILLE - M. ULLMANN - M. CHARLUT - M. AVRIL - M. FENOUIL - M. PAGET - M. MUS - M. PERRAND - Mme WINKELMANN - M. LEAUNE - M. DRIEY - M. DELFORGE

Assistaient également :

Techniciens : Alain FARJON - Céline GEORGES - Gilles PERILHOU - Ingrid HAUTEFEUILLE - Magali CHABRIER

Délégués en exercice : 48
Délégués titulaires présents : 21
Délégués suppléants présents : 4
Quorum : 25

La séance est ouverte à 14h30 par Christian RANDOULET, le Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. Jacques GRAU est désigné comme secrétaire de séance.

Vote	
Unanimité	

Approbation du procès-verbal du Comité syndical du Lundi 17 Juin 2019

Vote	
Unanimité	

Compte rendu des décisions et des arrêtés du Président

Néant

Compte rendu des décisions du Bureau Syndical du Lundi 17 Juin 2019

N°1 : Morières-Lès-Avignon - Modification N°3 du PLU

La commune de Morières-Lès-Avignon a prescrit la modification simplifiée le 28 mai 2019. Le projet de modification simplifiée porte sur la suppression de l'emplacement réservé n°11. Cet emplacement est affecté à la création d'une voie de liaison raccordant le chemin du raisin au chemin des Olivettes le long de l'autoroute A7. Il représente une surface de 12 149 m². Le bénéficiaire est le Grand Avignon. Aucun projet de voie de liaison n'est prévu par le Grand Avignon. Il apparait donc souhaitable de supprimer cet emplacement réservé afin de pouvoir disposer de l'assiette foncière. L'emplacement réservé n°11 est situé en zone UE, zone réservée à l'accueil d'activités industrielles, commerciales et artisanales.

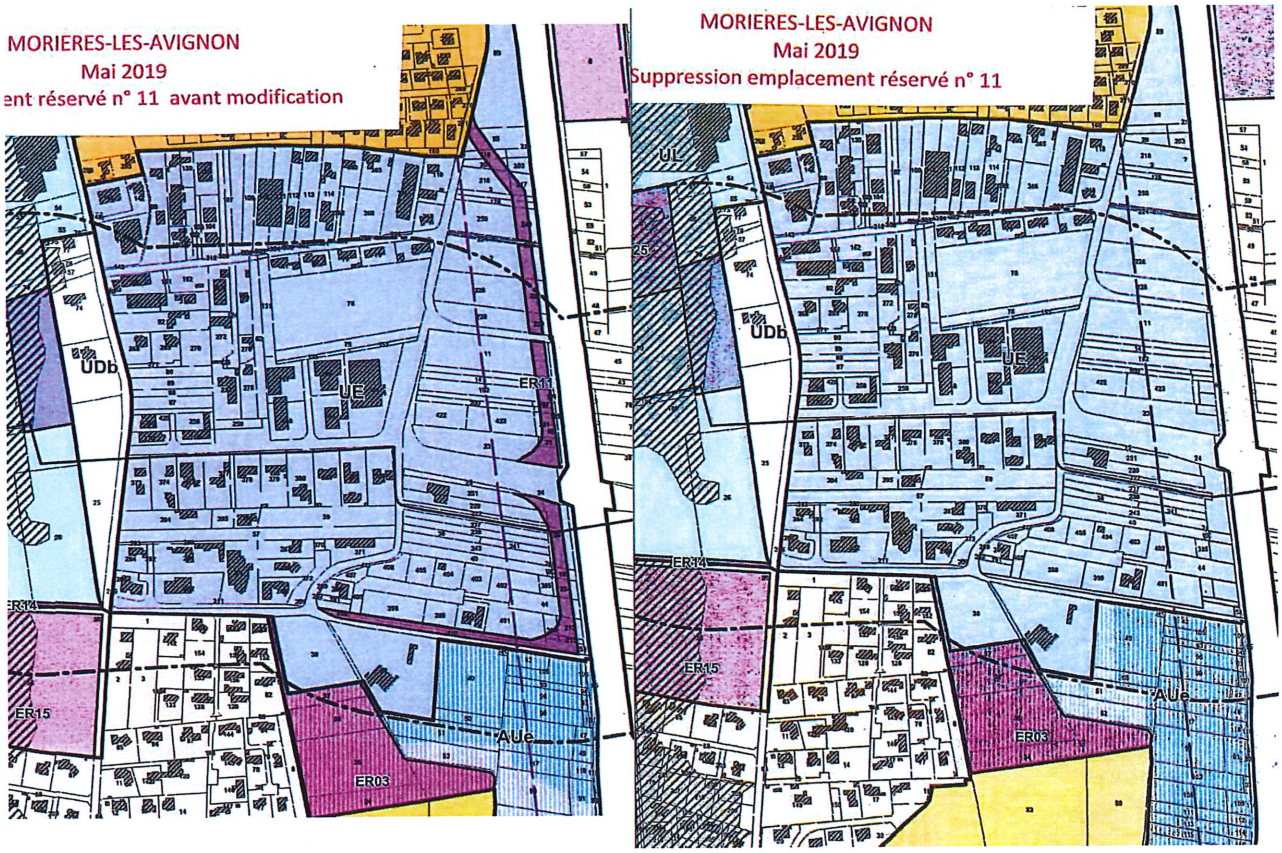

Le Bureau réuni le lundi 17 juin 2019, a émis un avis favorable.
L'avis du Bureau a été transmis à la commune.

Compte rendu des délibérations

N°1 : Administration Générale - Modification de la composition du Comité Syndical

Rapporteur : Christian RANDOULET

Par délibération DCS N°2018-24 en date du 10 décembre 2018, le nouveau Comité Syndical constitué de 48 membres titulaires et de 48 membres suppléants a été installé.

Par délibération n° C20190522/004 en date du 22 mai 2019 le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon a délibéré en modifiant la représentation du Grand Avignon au sein de différents syndicats intercommunaux dont le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon.

Ainsi, pour la commune de Caumont-sur-Durance, il a été procédé au remplacement de Madame Renée JULIEN par Monsieur Pascal GROSJEAN en qualité de membre titulaire.

Ainsi, la composition du Comité Syndical est modifiée comme suit :

Communauté d'Agglomération du Grand Avignon				
Titulaires			Suppléants	
Cécile	HELLE	Avignon	Christine	LAGRANGE
André	CASTELLI	Avignon	Fabrice	MARTINEZ TOCABENS
Christian	ROCCI	Avignon	Anne-Sophie	RIGAULT
Pascal	GROSJEAN	Caumont	Joël	FOUILLER
Guy	MOUREAU	Entraigues	Christine	D'INGRANDO
Daniel	BELLEGARDE	Jonquerettes	Dominique	ANCEY
Joris	HEBRARD	Le Pontet	Steve	SOLER
Jean-Louis	COSTA	Le Pontet	Frédéric	MONIN
Christian	RANDOULET	Les Angles	Jean	TAFANI
Joël	GRANIER	Morières	Martine	GUAY
Michel	BOLEA	Morières	Jean-Luc	GENEGILLE
André	ROCHE	Pujaut	Pierre	JOUVENAL
Patrick	SANDEVOIR	Rochefort	Dominique	RIBERI
Patrick	MANETTI	Roquemaure	André	HEUGHE
Serge	MALEN	St Saturnin	René	TRUCCO
Jacques	DEMANSE	Sauveterre	Carole	DELAFONTAINE
Georges	BEL	Saze	Karine	OGIER
Joël	GUIN	Vedène	Michèle	DUMONT
Michel	DOUCENDE	Vedène	Jean-Marc	BORIE
Michel	PONCE	Velleron	Guy	BANACHE
Xavier	BELLEVILLE	Villeneuve	Nathalie	LE GOFF
Michel	ULLMANN	Villeneuve	Virginie	DUMAS-FILLIERE
Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange				
Didier	CHARLUT	Caderousse	Laurent	GIRAL
Claude	AVRIL	Châteauneuf	François	MAIMONE
Jean-Pierre	FENOUIL	Courthézon	Alain	ROCHEBONNE
Nicolas	PAGET	Courthézon	Marie	SABBATINI
Louis	BISCARRAT	Jonquières	George-Andrée	FLEURY
Jacques	BOMPARD	Orange	Armand	BEGUELIN
Jean-Pierre	PASERO	Orange	Marie-France	LORHO
Xavier	MARQUOT	Orange	Anne	CRESPO
Catherine	GASPA	Orange	Claude	BOURGEOIS
Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat				
Christian	GROS	Monteux	Didier	CARLE
Michel	TERRISSE	Althen	Denis	FOURNET
Françoise	LAFAURE	Pernes	Pierre	GABERT
Michel	MUS	Monteux/Sorgues	Fabienne	THOMAS
Stéphane	GARCIA	Sorgues	Thierry	LAGNEAU
Michel	PERRAND	Bédarrides	Daniel	BOCCABELLA

Sylvie	DAMAS	Bédarrides	Maryse	TORT
Jacques	GRAU	Sorgues	Serge	SOLER
Evelyne	ESPENON	Monteux/Althen	Bernard	LE MEUR
Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence				
Christine	WINKELMANN	Camaret	Philippe	de BEAUREGARD
Fabrice	LEAUNE	Lagarde	Jean-Marc	PRADINAS
Louis	DRIEY	Piolenc	Françoise	GRANDMOUGIN
Pascal	CROZET	Ste Cécile	Max	IVAN
Marc	GABRIEL	Sérignan	Julien	MERLE
Jean-Pierre	DELFORGE	Travaillan	Gérard	SANJULLIAN
Joseph	SAURA	Uchaux	Alain	BESUCCO
Florence	GOURLOT	Violès	Marie-José	AUNAVE

Le Bureau Syndical réuni le lundi 17 juin 2019 a pris acte de ce changement.
Le Comité Syndical a pris en compte que Monsieur Pascal GROSJEAN est le nouveau délégué titulaire pour la commune de Caumont-sur-Durance.

Vote	
Unanimité	Pour : 25

➢ **N°2 : Administration Générale - Election du 7ième Vice-Président**

Rapporteur : Christian RANDOULET

La délibération précédente a entériné le changement de représentation du Grand Avignon au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, à savoir pour la commune de Caumont-sur-Durance le remplacement de Madame Renée JULIEN par Monsieur Pascal GROSJEAN en qualité de membre titulaire.

Ainsi, Madame Renée JULIEN n'est plus membre du Comité Syndical et de ce fait ne peut plus être 7ème Vice-présidente du SMBVA.

Il y a donc lieu de la remplacer.

Lors de la séance du Comité Syndical du 06 novembre 2017, le Comité Syndical avait délibéré pour fixer le nombre de Vice-présidents et déterminer la répartition des Vice-présidents par EPCI, à savoir 5 pour la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon. (DCS n°2017-29)

Les règles qui régissent l'élection des Vice-présidents sont les mêmes que celles qui régissent l'élection des maires et des adjoints.

Les Vice-présidents des EPCI doivent être élus au scrutin secret à la majorité absolue conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Selon le Conseil d'Etat (arrêt CE du 03/06/2009 - M. L et autres, N°319101), l'élection des membres du Bureau d'un EPCI doit continuer à se faire au scrutin uninominal à 3 tours.

L'élection d'un organisme délibérant d'un EPCI, régit par l'article L.5211-7 du CGCT, n'est soumise à aucune règle de parité.

En effet, l'article L.2122-7-2 du CGCT, qui prévoit un scrutin de liste dans les communes de plus de 3 500 habitants, n'est pas applicable à l'élection des membres du Bureau d'un Syndicat Mixte fermé, en vertu de l'article L.5711-1-1 du CGCT.

En conséquence :

- le Comité syndical élit ses Vice-Présidents selon le scrutin uninominal à trois tours, Vice-Président par Vice-Président, à la majorité absolue.
- Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.
- En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Le Bureau Syndical réuni le lundi 17 juin 2019 a pris acte de ce changement.

Il a demandé aux personnes désirant se porter candidates de se faire connaître.

Monsieur Pascal GROSJEAN, 1ier adjoint à la mairie de Caumont sur Durance, s'est porté candidat.

Le Président a invité le Comité Syndical à procéder à l'élection du 7ième Vice-président au scrutin uninominal trois tours,

Élection du septième Vice-Président,

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN		
Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne		25
Bulletins nuls et litigieux		0
Suffrages exprimés		25
Majorité absolue		13
a obtenu	Monsieur Pascal GROSJEAN	25 voix

Monsieur Pascal GROSJEAN a été élu septième Vice-président.

Le Comité Syndical a approuvé la composition du Bureau comme suit :

TITRES	NOMS
Président	M. Christian RANDOULET
1er Vice-président	M. Stéphane GARCIA
2eme Vice-présidente	Mme Cécile HELLE
3eme Vice-président	M. Christian GROS
4eme Vice-président	M. Patrick MANETTI
5eme Vice-président	M. Georges BEL
6eme Vice-président	M. Louis BISCARRAT
7eme Vice-président	**M. Pascal GROSJEAN**
8eme Vice-président	M. Xavier BELLEVILLE
9eme Vice-président	M. Michel TERRISSE
10eme Vice-président	M. Claude AVRIL
11eme Vice-président	M. Joseph SAURA

Vote	
Unanimité	Pour : 25

➢ **N°3 : Adhésion au Service Prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Vaucluse**

Rapporteur : Georges BEL

Selon l'article 2-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, "*les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité*."

L'article 5 de ce même décret impose aux collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité (ACFI). Cette mission d'inspection consiste notamment à vérifier les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et à proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels. Cette obligation est applicable à toutes les collectivités et établissements sans exception, quel que soit son effectif. Il peut être satisfait à cette obligation :

- en désignant un agent en interne,
- en passant convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse (CDG 84) propose aux collectivités d'adhérer à son Service de Prévention. Les prestations rendues par ce service sont décrites dans une convention qui lierait notre collectivité et le CDG 84.
Au titre de la convention, la collectivité bénéficierait :

- d'une Mission « Expertise et conseil en prévention » qui correspond est une assistance technique dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et sécurité,
- d'une Mission « ACFI » qui regroupe notamment le contrôle des conditions d'application de la règlementation en matière de santé et sécurité, les préconisations et leur suivi, les visites d'inspection annuelles, la participation aux Comités Techniques.

La participation aux frais de fonctionnement du service se répartit en une part fixe annuelle, d'un montant de **200 euros** pour 2019, et une part additionnelle variable, proratisée à la date d'adhésion au Service Prévention, correspondant à **0,07 % de la masse salariale**. Ces tarifs incluent les réunions, une visite annuelle d'inspection de l'ACFI, ainsi que les travaux administratifs. Une visite d'inspection supplémentaire pourra être demandée, son coût s'élève à 150 € pour une ½ journée. Ces montants sont révisables par le conseil d'administration du CDG 84, avant l'échéance annuelle.

De manière optionnelle, la collectivité peut solliciter l'accompagnement du Service Prévention pour les deux démarches suivantes :

- Option 1 : Mission « Accompagnement EvRP et Document Unique » - tarif forfaitaire 400€
- Option 2 : Mission « Accompagnement à l'évaluation des Risques Psychosociaux » - tarif forfaitaire selon l'effectif de la collectivité

Le rapporteur a rappelé au Comité l'obligation qui s'impose à l'Autorité Territoriale, en sa qualité d'employeur, de veiller à ce que soient évalués les risques professionnels au poste de travail qui ne peuvent être évités, et d'en faire la retranscription dans un Document Unique (décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001). L'évaluation des risques professionnels doit conduire à l'élaboration d'un plan d'actions de prévention.
Dans le cadre de l'Option 1, le Service Prévention du CDG84 propose une démarche d'accompagnement à la réalisation de l'Evaluation des Risques Professionnels (EvRP), et à l'élaboration du Document Unique.

Le rapporteur a indiqué d'autre part au Comité, que conformément au Protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la Fonction Publique du 22 octobre 2013, il a obligation d'établir un diagnostic des facteurs de risques psychosociaux présents dans la collectivité et de proposer un plan d'actions pour les prévenir et les réduire.
Dans le cadre de l'Option 2, le Service Prévention du CDG84 propose également d'accompagner, avec des psychologues du travail, les collectivités qui en font la demande dans leur démarche de prévention des RPS.

Le rapporteur a donné lecture de la proposition de convention d'adhésion.

Le Bureau Syndical, réuni le 17 juin 2019, a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical a :

- Accepté l'adhésion au Service Prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse ainsi que le montant de la participation qui pourra varier en fonction des conditions fixées à l'article 6 de ladite convention,

- Dit que la responsabilité de la mise en œuvre des propositions de l'ACFI incombe à la collectivité. Aussi, la responsabilité du CDG 84 ne peut être engagée pour ce qui concerne les conséquences des mesures retenues et les décisions prises par l'autorité territoriale,
- Dit que la convention prend effet au 1er septembre 2019,
- Autorisé le Président à signer la convention d'adhésion telle qu'elle figure en annexe,
- Autorisé le Président à recourir à la prestation optionnelle 1 (après formulation d'une Décision) et accepte le montant de la participation optionnelle qui en découle,
- Autorisé le Président à recourir à la prestation optionnelle 2 (après formulation d'une Décision) et accepte le montant de la participation optionnelle qui en découle,
- Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2019 et aux budgets suivants.

Vote	
Unanimité	Pour : 25

Elaboration/Révision du SCoT - Réunions publiques

Compte-rendu de la réunion avec la Personnes Publiques Associées (PPA) et les Personnes Publiques à Consulter PPC) du Lundi 24 Juin 2019

Environ 40 personnes étaient réunies au siège du Syndicat le lundi 24 juin 2019.
Les points durs qui ont été évoqués sont : les densités et le tableau des densités par typologie d'habitat qui avait été présenté en atelier Habitat. Pour la DDT 84 et le CD30, les densités sont trop faibles et la part de l'individuel doit être moindre.
Monsieur GARCIA informe le Comité Syndical que la proposition est bien de garder le même tableau et de défendre ce choix politique.
La dureté foncière pour les zones d'activité a suscité des réactions également. Cette dureté sera argumentée. La ligne de conduite est de diviser par deux la consommation de l'espace. Pour Madame ANCEY, des efforts ont déjà été fait avec le premier SCoT.

Il est rappelé que 2 réunions publiques se sont tenues les 2 et 4 juillet, respectivement à Orange et à Althen-des-Paluds. La participation a été faible.
Les points abordés ont été variés et certaines interventions ont parfois dépassé le cadre du projet de SCoT :

- la gouvernance, le mille-feuille administratif, le fonctionnement et le budget du Syndicat, la communication sur la tenue de ces réunions, la faible participation des habitants et des élus du territoire,
- la cohésion entre les documents (SCoT, PLU, SRADDET, PHL/PDU...),
- la typologie d'habitat et les densités : cohérence dans les habitations, pour arriver à un bien vivre au travers de nouveaux projets, pour l'instant cela ne se voit pas,
- l'économie : quel développement économique ? quels emplois à la clé ? avec les zones commerciales et les friches,
- la revitalisation des centres villes : la politique menée à conduit à tuer un petit feu les centres anciens, fermeture de commerces de centre-ville ou bourg au profit des zones commerciales en périphérie,
- la biodiversité avec la protection de certains secteurs (Les Sorgues trop de kayak,...),
- la protection des zones agricoles, les difficultés à faire perdurer l'économie agricole sur le territoire (remplacements incertains lors des départs à la retraite...)
- le développement du tourisme, la valorisation du territoire, la cohérence et la communication entre les structures.

Présentation du SCoT Arc Comtat-Ventoux

A 15H30, Monsieur Gilles VEVE, Président du Syndicat Mixte, Maire de Saint-Didier, 1er Vice-président de la COVE a présenté le projet arrêté du SCoT Arc Comtat Ventoux avec Madame Amandine GENARD, chargée de mission SCoT.

Ainsi, il a répondu favorablement à l'invitation faite par le SMBVA qui lors du Comité Syndical du Lundi 3 Juin 2019 s'est abstenu de donner un avis sur le projet arrêté de SCoT de l'Arc Comtat Ventoux, estimant que la proximité de ce territoire, de ses projets, avec celui du SCoT BVA, demande de travailler dans une démarche InterSCoT.

Monsieur Gilles VEVE a présenté le contexte de la démarche et les 4 axes stratégiques qui sont :

- La démographie et l'armature territoriale,
- L'économie territoriale,
- Le patrimoine et les ressources,
- La mobilité.

L'horizon du SCoT est fixé à 2035 avec un taux démographique de 1%, soit 18 100 habitants supplémentaires et 12 810 logements à créer.
Dans le neuf, il est autorisé 10% de résidence secondaire. 480 logements vacants seront à remobiliser pour enrayer le phénomène. Le projet de SCoT arrêté prévoit de réinvestir les enveloppes urbaines, 386 ha de dents creuses ont été identifiés.
Pour les densités, 15 à 25 logs/ha dans de la composante urbaine et 10 à 20 logs/ha dans la composante rurale. Au niveau de la typologie d'habitat : 25% de logements individuels maxi à Carpentras et jusqu'à 60% maxi dans les villages.
Pour les services de l'Etat, les densités proposées n'étaient pas suffisantes.
Concernant l'activité économique, 10 ha n'ont pas été localisés.

Durant la construction du projet, les services de l'Etat ont bloqué sur le taux démographique, la vacance et les densités.

Madame ESPENON a demandé des précisions sur les projets en cours et envisagés au Sud de Carpentras, en limite de la commune de Monteux.

Monsieur VEVE a également répondu à diverses questions sur la méthodologie retenue pour les densités, la réalisation de LLS, les taux au regard de l'armature urbaine, la réduction de la consommation de l'espace.

Pour conclure, les élus ont formulé le souhait de continuer le travail d'InterSCoT sur les densités, les zones d'activités. Il est envisagé de demander un rendez-vous à Monsieur le Préfet de Vaucluse l'Etat pour discuter de ces sujets clivants évoqués ci-dessus.

Le Président lève la séance à 16h30.
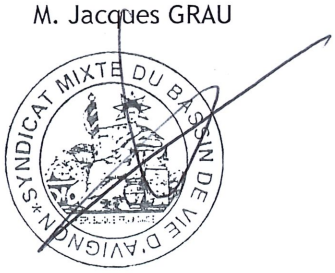
Le Pontet, le 10/09/19
Le secrétaire de séance
M. Jacques GRAU